

Sous-direction de l'emploi et des solidarités
Pôle du service public de l'insertion,
Bureau Politique de la ville
jessica.troch@oise.gouv.fr

Beauvais le 22/05/2023

Objet : APPEL A PROJETS « QUARTIERS D'ETE » 2023

Pour cette 4ème édition du dispositif « Quartiers d'été » destinée à animer les **quartiers de la politique de la ville** par des activités festives, sportives, culturelles ou éducatives, l'objectif est de faire de la période estivale, un temps de respiration, de divertissement et de découverte. Il s'agit également de proposer un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Dans le département de l'Oise, l'État mobilise pour l'été 2023 une enveloppe de **341 465€** au bénéfice des acteurs du territoire via un appel à projets ouvert jusqu'au **07/06/2023 minuit** en direction des collectivités et du monde associatif.

Publics	Tous publics résidant en Quartier politique de la ville Le porteur de projet précisera le mode de repérage et d'orientation des bénéficiaires.
Priorités	Une attention particulière sera portée aux actions s'inscrivant dans les champs d'intervention suivants : <ul style="list-style-type: none">- Sport- Divertissement- Culture- Santé- Insertion professionnelle, entrepreneuriat- Numérique- Participation citoyenne- Accès aux services publics- Préservation de l'environnement, lien entre le monde rural et urbain

	<ul style="list-style-type: none"> - Rapprochement population/institutions - Prendre soin de soi, prendre soin de la nature, et des autres - Soutien à la parentalité
Modalités d'appréciation des projets présentés	<p>Une priorité sera accordée aux activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> -inter-quartiers, - en « horaire décalé » ; exemple : le soir, et/ou le week-end, -mixtes et intergénérationnelles, -en faveur des jeunes filles, des femmes, des jeunes de 12 à 25 ans et des familles, - non-redondantes avec les actions programmées au contrat de ville. <ul style="list-style-type: none"> • De manière générale, dès lors qu'il s'agit d'occuper l'espace public ou de mobiliser les équipements de la ville, il est indispensable que les villes soient informés de votre projet et qu'ils aient donné leur accord (coordonnées rappelées en bas de page). • Dès lors qu'une subvention est demandée, les projets doivent démontrer une réelle plus-value par rapport au droit commun, ou par rapport aux projets déjà programmés au sein du contrat de ville. La description du projet doit notamment permettre de connaître avec précision <u>les dates, et lieux de déroulement</u> de l'action.
Porteurs de projet éligibles	<ul style="list-style-type: none"> -Associations intervenant dans les QPV -Collectivités -EPLÉ, hors périmètre des cités éducatives -Actions se déroulant pendant l'été. <p>Les associations qui seront soutenues par ce fonds devront s'engager à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire bénéficier de leur(s) action(s)/leurs activités en majorité des participants résidant en quartiers de la politique de la ville. • promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. • communiquer aux services de l'État dans le département à l'issue du mois, le nombre de participants aux actions, de filles/ femmes, afin de répondre aux demandes statistiques de l'ANCT
Communication	<p>Tous les supports de communication devront faire apparaître le logo et la participation du Ministère de la Ville ainsi que de la Préfecture de l'Oise. Pour plus de renseignements, merci de consulter le site :</p>

	<p>https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/kit-de-communication-de-lanct-63</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout changement devra être annoncé <u>préalablement</u> aux financeurs via les délégués de la préfète (modification du projet, ou du calendrier ...). La météo pouvant constituer un motif d'annulation en cas d'activité en plein-air, les délégués de la préfète seront systématiquement informés des adaptations de l'action initialement prévue.
Co-financement	<p>La demande au titre des crédits de la politique de la ville (programme 147) ne devra pas dépasser 80% du coût total du projet (hors valorisation des contributions volontaires en nature).</p> <p>Il sera tenu compte des aides des autres services de l'État (DSDEN, DRAC...) si le projet a déjà été présenté lors des appels à projet Nos Quartiers d'Été (Région des Hauts-de-France), été culturel 2023 (DRAC), école ouverte/ vacances apprenantes (DSDEN)etc.</p> <p>Le montant de la subvention de l'État ne pourra être ni inférieur à 1500€ ni supérieur à 30 000€.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les candidats, y compris ceux présentant un dossier pour la première fois sur le portail dauphin, sont avertis que le virement de la subvention peut intervenir en cours d'action, ou à la fin de celle-ci.
Dates de réalisation	Du 15 juin 2023 au 30 septembre 2023
Dépôt des dossiers et instruction	<p>Les demandes de subventions devront être déposées sur le portail internet DAUPHIN https://usager-dauphin.cget.gouv.fr.</p> <p>Sur DAUPHIN, la demande au BOP 147 doit impérativement être faite dans la rubrique "74 Subventions d'exploitation- Etat" en indiquant le financeur 60-ETAT-POLITIQUE-VILLE.</p> <p>Lors de la saisie du titre du projet, merci de bien vouloir mentionner le mot-clé « Quartier d'Été 2023» puis son intitulé.</p> <p>Exemple : « Quartier d'été 2023 - Un fauteuil pour cet été »</p> <p>Le Cerfa doit ensuite être téléchargé et transmis aux délégués de la Préfète.</p> <p>Les dossiers incomplets ne seront pas instruits. Toute demande de modification de votre projet initial sur le portail dauphin doit être adressée à ddets-politique-ville@oise.gouv.fr</p> <p>La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 07/06/2023 minuit.</p>

Compte-rendu qualitatif et financier	Conformément aux termes de l'acte attributif de financement, les structures subventionnées en 2021 et/ou 2022 doivent <u>produire le bilan qualitatif et financier des ces actions avant le dépôt</u> de la nouvelle demande de subvention 2023. Les dossiers ne respectant pas cette consigne ne seront pas retenus.
---	---

Contacts

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter :

- **le délégué de la Préfète ou le chef de projet Politique de la Ville de la commune concernée**
 - ACSO (Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise, Villers St Paul) : Mme Marie FARDEAU _ 06 82 63 81 64
marie.fardeau@oise.gouv.fr
 - Beauvais/Méru : Mme Dorian FRIEDMANN _ 06 38 71 52 74
dorian.friedmann@oise.gouv.fr
 - Clermont/Liancourt/Pont Ste Maxence : M. Vincent GIRAUD _ 06 11 33 65 54
vincent.giraud@oise.gouv.fr
 - Compiègne/ Crépy-en-Valois/ Noyon : M. Richard ROHMER _ 06 42 19 94 42
richard.rohmer@oise.gouv.fr
- **les équipes de la mission politique de la ville de la DDETS de l'Oise à l'adresse mail ddets-politique-ville@oise.gouv.fr**
- **en cas de problème technique sur le portail DAUPHIN, la cellule nationale au 09 70 81 86 94**

Coordonnées des chef(fe)s de projet / de service Politique de la ville des collectivités concernées

	Adresse	Téléphone	Nom-Prénom
MAIRIE DE CREIL	Place Françoise Mitterrand 60109 CREIL Cedex	03 44 20 50 00	Fadila BENHAMOU
MAIRIE DE MONTATAIRE	Place Auguste Génie - 60160 MONTATAIRE	03 44 64 44 44	Myriam MEHADJI

MAIRIE DE NOGENT/OISE	74 rue du Général de Gaulle- 60181 NOGENT SUR OISE	03 44 66 30 30	Abraham MATETA NKOMI
MAIRIE DE VILLERS ST PAUL	Place François Mitterrand 60870 VILLERS ST PAUL	03 44 74 48 40	Anne-Sophie HUVET
COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE	24 rue de la Villagoise 60106 CREIL Cedex	03 44 64 74 74	Justine MAGNIER
MAIRIE DE CREPY EN VALOIS	2, avenue du Général Leclerc 60800 CREPY EN VALOIS	03 44 59 44 44	Thomas MAZUR
MAIRIE DE PONT STE MAXENCE	8 place des tilleuls 60700 PONT-SAINTE-MAXENCE	03 44 31 09 95	Marjorie LEBAS
MAIRIE DE BEAUVAIS	1, rue Desgroux 60021 BEAUVAIS Cedex	03 44 79 40 00	Lucia GOUDA Cécile FERNANDES
MAIRIE DE MERU	Place de l'Hôtel de Ville 60111 MERU CEDEX	03 44 52 36 00	Nathalie BRIAULT
MAIRIE DE CLERMONT	7 rue du Général Pershing 60607 CLERMONT Cédex	03 44 50 84 84	Nora LARIBI Laurent BATTEUX
MAIRIE DE LIANCOURT	232 rue Jules Michelet 60140 LIANCOURT	03 44 73 02 06	Mme Cécile Bircke
MAIRIE DE COMPIEGNE	Place de l'hôtel de ville 60321 COMPIEGNE	03 44 40 73 00	Habiba BENCHERRAT Juliette LECOINTE
MAIRIE DE NOYON	Espace Jean Jaurès rue Le Féron 60400 NOYON	03 44 93 36 36	Dabatako BAH